



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

MULHOUSE-ALSACE.FR



# Conseil d'Agglomération 27 juin 2022

DOSSIER PRESSE | 27 juin 2022

CONTACT PRESSE

**Orlane FOUCAULT**  
Attachée de Presse m2A

06 45 86 16 47  
orlane.foucault@mulhouse-alsace.fr

# Sommaire

## #FINANCES

Présentation du compte administratif 2021 Annexe

## #ADMINISTRATION GENERALE

Augmentation du capital de la SAEML Maison du Territoire Annexe

Création d'un « secrétariat de mairie itinérant » Annexe

## #ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Un soutien stratégique pour l'Université de Haute-Alsace (UHA) 03

## #ENFANCE

Un accueil périscolaire accessible pour tous ! 06

## #ATTRACTIVITE

Un enjeu muséal pour le territoire de m2A 09

## #SPORT

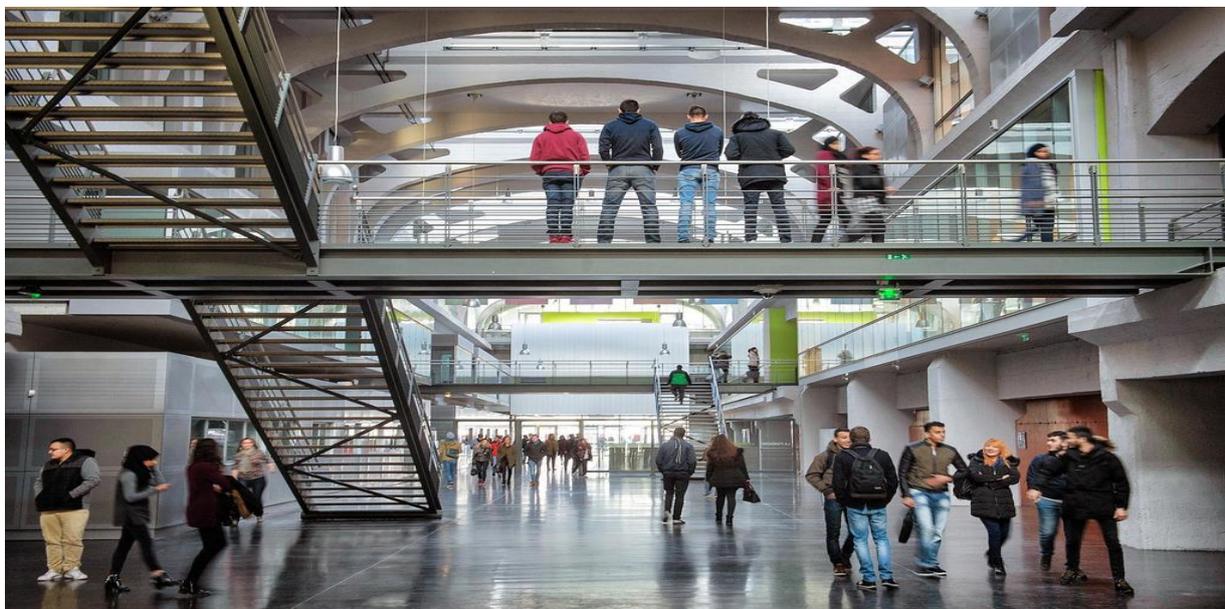
m2A, Terre de jeux 2024 ! 11

## #URBANISME ET AMENAGEMENT

Une charte engageante pour les partenaires  
en matière de logement aidé public 14

# #ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

## Un soutien stratégique pour l'Université de Haute-Alsace (UHA)



**Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'engage à nouveau dans un partenariat avec l'Université de Haute-Alsace, au travers d'un Contrat de Plan Etat-Région (CPER), pour soutenir la recherche et l'innovation sur le territoire.**

### Des Contrats de Plan État-Région pour soutenir des projets structurants

Les Contrats de Plan État-Région (CPER) constituent un outil de développement privilégié entre l'État, les Régions et les Agglomérations, pour la mise en œuvre, sur une période de 7 ans, de projets structurants. Les CPER viennent renforcer les politiques locales d'aménagement et les investissements au service de l'égalité des territoires. Ils comportent six grands axes dont l'un concerne l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation. Cet axe comprend lui-même 2 volets : Immobilier-Aménagement et Recherche-Numérique.

**Mulhouse Alsace Agglomération, un partenaire important et constant de l'Université de Haute-Alsace (UHA) qui s'est déjà engagé auparavant dans des CPER en sa faveur.**



## Les engagements stratégiques de m2A et de l'UHA dans le cadre du CPER 2021-2027

Par son soutien, m2A a déjà permis à l'UHA de développer ses performances scientifiques, son excellence dans le domaine de l'enseignement supérieur, ses liens avec le monde économique ainsi que son attractivité.

**Dans un contexte de concurrence nationale et européenne des Universités pour attirer étudiants et chercheurs, l'UHA se doit de poursuivre ses investissements dans les domaines de la recherche, de la pédagogie, des équipements scientifiques et de la transition énergétique.**

L'UHA est d'ores et déjà 15<sup>e</sup> du classement 2022 réalisé par le magazine l'Etudiant, sur les 68 universités françaises, sur la base des taux de réussite en trois ans en licence.

Ses deux IUT (instituts universitaires de technologies) la font même grimper à la 5<sup>e</sup> place des meilleurs IUT de France.

### L'UHA en chiffres :

- ✓ Environ 12 000 étudiants sur m2A
- ✓ Environ 8 000 étudiants à l'UHA
- ✓ Augmentation de plus de 30 % du nombre d'étudiants à l'UHA entre 2013 et 2020
- ✓ Environ 1 050 enseignants-chercheurs et administratifs

### L'UHA est donc un pôle attractif mais à conforter !

Pour poursuivre dans cette voie, m2A se réengage financièrement en faveur de l'UHA, à la fois sur un volet « Immobilier » d'envergure, et sur le volet « Recherche » en investissant sur des équipements de pointe. En contrepartie, l'UHA devra continuer de s'impliquer en faveur des entreprises du territoire, au travers de transferts de technologie.

**Il s'agit donc bien là d'un partenariat stratégique et financier.**

### Un soutien financier de 5 M€ de la part de m2A pour les projets et demandes de l'UHA pour la période 2021-2027 !

**m2A a inscrit dans sa Programmation pluriannuelle d'investissement, PPI 2022-2026, pour l'ensemble des deux volets Immobilier et Recherche : 5 000 000 € ; les engagements pour l'année 2022 étant les suivants.**

**Concernant le volet « Immobilier », l'UHA a établi un programme ambitieux sur 14 années (soit deux CPER : 2021-2027 puis 2027-2034) pour poursuivre sa modernisation.**

Il vise notamment à réduire et optimiser les surfaces immobilières globales, mais surtout à rapatrier dans un ensemble cohérent les deux IUT.

### Ainsi, son projet immobilier se traduit par deux opérations d'envergure :

- **Ensisa Lumière : 32 000 000 € TTC** (études + travaux + 1<sup>er</sup> équipement).  
Les surfaces en réhabilitation sont 7 950 m<sup>2</sup> et l'extension prévue est de 7 200 m<sup>2</sup>.
- **Ensisa Werner : 2 400 000 € TTC** (études).  
Les travaux de la seconde tranche (29 500 000 €) relèveront du CPER 2027 – 2034.



Le coût de cette opération est de 34 400 000 € TTC avec un plan de financement établi par l'UHA à hauteur de :

- Etat : 15 400 000 €
- Région : 9 600 000 €
- FEDER : 3 200 000 €

**m2A propose d'accorder à ce stade : 4 700 000 €, inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026. Une convention avec l'UHA est établie pour en fixer toutes les modalités.**

**Concernant le volet « Recherche »**, les équipements scientifiques sont un élément essentiel de la compétitivité et de la performance des universités. Ils déterminent leur capacité à développer des programmes ambitieux de recherche, à attirer des chercheurs et à générer des projets avec des entreprises.

La CPER pourra permettre le soutien du volet « Recherche » tout au long de sa durée, en fonction du degré d'avancement des projets proposés.

**Le projet « MAT-GE » (Matériaux et Nanosciences)** est assez avancé pour être susceptibles de démarrer rapidement, et concerne deux laboratoires :

- IS2M (Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse), au travers d'une convention avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).
- LPIM (Laboratoire de Photochimie et d'Ingénierie Macromoléculaire).

**Il est stratégique pour l'UHA pour maintenir son leadership dans le domaine de la chimie et de la physique des Polymères** et Matières molles (colles, cristaux, fluides complexes, mousses, fibres synthétiques ou biosourcées...), contribuant ainsi au développement de techniques de fabrication additives et de modélisation numérique, dont les applications sont essentielles dans les champs biomédical, électronique, chimique...



**Pour atteindre ses objectifs, l'UHA doit se doter de deux équipements de pointe :**

- **Spectromètre XPS d'un montant de : 650 000 €**  
Le plan de financement est le suivant :
  - CNRS : 100 000 €
  - Autofinancement : 95 000 €
  - Fond Européen de Développement Régional(FEDER) : 292 500 €
  - Région : 62 000 €
  - **m2A : 100 500 €, par conventionnement avec le CNRS.**
- **Spectroscopie rapide UV couplée à un dispositif d'impression 3D d'un coût de : 235 000 €**  
Le plan de financement est le suivant :
  - Autofinancement : 115 000 €
  - FEDER : 70 500 €
  - **m2A : 49 500 €, par conventionnement avec l'UHA.**

**m2A, sollicitée au total à hauteur de 150 000 €, propose d'accorder cette somme en 2022. Ceux-ci étant d'ores-et-déjà inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, m2A disposera donc encore des 150 000€ restant pour d'autres projets, qui contribueront eux aussi à l'attractivité du territoire par le biais de l'UHA.**

# #ENFANCE

## Un accueil périscolaire accessible pour tous !



**Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), est l'une des seules communautés d'agglomération de France qui a opté pour la gestion de la compétence périscolaire. Elle se démarque encore une fois en 2022 par ses mesures tarifaires, garantissant ainsi un accueil de qualité accessible à tous.**

### **L'engagement de m2A en matière périscolaire**

m2A a fait dès le début le choix de gérer la compétence périscolaire, compétence pourtant optionnelle, se démarquant ainsi sur le territoire national.

**Son choix se justifie car la question de l'enfance et de la jeunesse est un pilier essentiel dans la vie de l'agglomération. C'est le point d'entrée de l'attractivité et du rayonnement d'un territoire**, car sans la présence de structures d'accueil sur un territoire, les familles ne viendraient pas s'installer. La présence de jeunes foyers, avec des enfants, dans les 39 communes de m2A est primordiale pour garantir leur développement, la dynamique associative et le maintien des écoles dans les communes de l'agglomération.

Cette compétence de proximité s'intègre dans le champ de l'action sociale d'intérêt communautaire et permet de conjuguer l'égal accès des habitants de l'agglomération à son service en tenant compte de la diversité des situations individuelles.

## L'accès au périscolaire facilité par la maîtrise de la tarification

Pour m2A et ses communes, la compétence périscolaire s'entend donc bien comme comprenant les temps de vie des enfants autour de leur rythme scolaire, à savoir :

- les accueils du midi avec restauration de qualité, de plus en plus en circuits courts voire bio, répondant ainsi aux ambitions de développement durable de m2A.
- les accueils du soir avec de nombreuses animations variées pour développer leurs capacités et faire émerger voire renforcer leurs compétences.

**Les tarifs applicables aux sites périscolaires de l'agglomération sont individualisés en fonction de la composition des familles résidant sur le territoire de m2A et des revenus déclarés par ces dernières.**

La tarification périscolaire est établie sous forme :

- d'un forfait temps du midi (temps d'animation + participation unique au repas)
- d'un forfait temps du soir (temps d'animation).

**Pour l'année 2022/2023, les tarifs périscolaires restent identiques à ceux de l'année précédente, à savoir :**

- de 0,28 € à 4,08 €/heure d'animation selon les revenus des familles
- de 3,70 € par repas.

**Ainsi, m2A fait le choix d'assumer les répercussions de l'inflation et de l'augmentation des coûts des énergies et matières premières. C'est le pouvoir d'achat des familles qui s'en trouve préservé !**

**Les familles peuvent ainsi continuer de recourir aux services du périscolaire pour un accueil quotidien ou aménagé, assuré par des professionnels motivés et consciencieux, pour le plus grand plaisir de leurs enfants !**



## m2A, ses chiffres clés en matière d'Enfance :

### PETITE ENFANCE

- ✓ **34 structures collectives Petite Enfance :**
  - 4 en gestion directe
  - 30 en gestion déléguée (soit par des associations, soit en multi accueil collectif et familial, soit en structure hospitalière).
- ✓ **10 Relais Assistantes Maternelles (RAM) :**
  - 5 en gestion directe
  - 5 en gestion associative.

### PERISCOLAIRE

- ✓ **102 accueils périscolaires :**
  - 65 en gestion directe
  - 37 en gestion déléguée.
- ✓ **10 700 enfants de m2A accueillis sur les temps périscolaires**
- ✓ **9 000 000 € de coût net du périscolaire pour m2A** après déduction des recettes parents et CAF
- ✓ **Un soutien financier aux structures :** conventions de financement de fonctionnement, délégations de service public, sans compter le soutien aux structures via des subventions d'équipements...



# #ATTRACTIVITE

## Un enjeu muséal pour le territoire de m2A



**Le MISE (Musée de l'Impression Sur Etoffes) de par son patrimoine et ses collections, est un équipement important pour l'attractivité du territoire. Mulhouse Alsace Agglomération s'engage avec les principaux partenaires de la structure pour lui apporter un second souffle.**

### Une mobilisation collective pour préserver le MISE

Le Musée de l'impression sur étoffes (MISE) est à la fois un musée d'art décoratif, musée technique, musée d'histoire locale et musée de la mode. Il a pour vocation de faire connaître l'impression textile en s'appuyant sur les collections d'échantillons, de matériels et de documents réunis par la Société industrielle de Mulhouse (SIM).

Par ordonnance rendue le 20 décembre 2021, le Président du tribunal judiciaire de Mulhouse a ouvert une procédure de mandat ad hoc à la demande de l'association de gestion du MISE.

Au courant du premier semestre 2022, plusieurs rencontres se sont tenues réunissant les principaux partenaires de la structure : la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), m2A, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), la région Grand Est, la Ville de Mulhouse et les membres de l'association. Ces échanges, ont mis en évidence une fragilité conjoncturelle et structurelle du musée.

En effet, il a été établi une dette à court terme et un déficit d'exploitation 2022 estimés à 200 000 €, résultant notamment de la crise sanitaire et d'engagements financiers antérieurs.

Cependant, tout le monde s'accorde sur le fait que le MISE demeure une structure incontournable pour la construction du réseau muséal de l'agglomération.

Véritable vitrine du savoir-faire territorial, le MISE est un lieu également fortement symbolique de l'histoire de l'agglomération mulhousienne et concourt largement à son attractivité.

Classé « Musée de France », cette reconnaissance témoigne de la valeur de ses collections et de l'importance de leur positionnement sur le territoire de l'agglomération, attirant encore plus largement un public averti comme curieux.

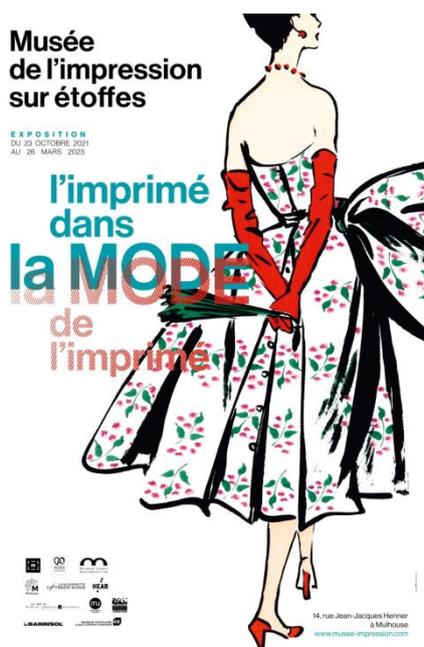
Les partenaires financiers se mobilisent donc pour :

- éviter la liquidation de l'association pour éviter la dispersion des collections,
- maintenir le chantier des collections en accord avec la DRAC
- opter à court termes pour une activité réduite ciblée, afin de diminuer les charges de fonctionnement, tout en travaillant à une nouvelle gouvernance,
- apurer collectivement les anciennes dettes à court terme et les encours 2022 pour assurer un nouveau départ à la structure, en se répartissant la charge des du montant 2022 estimé à 200 000 €, soit 50 000 € par collectivité (Région Grand Est, CeA, m2A et Ville de Mulhouse).

**m2A se mobilise donc par le vote d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à hauteur de 50 000 €, ainsi que par son engagement auprès des partenaires pour accompagner le MISE dans son nouveau projet muséal et de gouvernance.**

Le MISE détient en effet un potentiel inestimable, tant par ses collections de haute qualité que par sa boutique des plus attractives. Un musée qui a beaucoup de potentiel pour rebondir à l'avenir.

Une assemblée générale se tiendra le 1<sup>er</sup> juillet prochain pour démarrer ce nouveau chantier de travail collaboratif.



# #SPORT

## m2A, Terre de jeux 2024 !



**Labellisée Terre de Jeux 2024 et Centre de préparation au Jeux (CPJ), Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) continue de développer son action en matière d'excellence sportive, avec la signature d'une convention avec la Fédération Française de Gym et la labellisation Terre de Jeux de nouvelles communes de son territoire. m2A s'affirme comme terre de tous les sports !**

### **Une convention de partenariat avec la Fédération Française de Gym pour une ambition olympique !**

La conclusion de partenariats avec les fédérations sportives délégataires s'avère incontournable car l'agglomération mulhousienne doit s'appuyer sur les compétences et les forces fédérales pour mettre en place les politiques publiques en faveur du sport, tout en leur permettant d'être de réels facteurs d'attractivité pour le territoire communautaire.



La double labellisation Terre de Jeux de m2A et de la ville-centre, et le référencement de l'agglomération comme 2<sup>e</sup> Centre de préparation aux Jeux de Paris 2024 sur le plan national, permettent de faciliter les partenariats fédéraux notamment celui mis en place avec la Fédération Française de Gym (FF Gym).

En tant que fédération sportive représentant **4 disciplines olympiques**, la FF Gym s'inscrit pleinement dans la dynamique des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques d'été (Paris 2024) notamment à travers son Programme d'Accueil en France des Equipes Nationales et Internationales (PAFENI) qui intègre les équipements du CSRA.



Le Président fédéral, James BLATEAU, est venu à Mulhouse pour apprécier les installations sportives communautaires, qui avaient d'ailleurs accueillis à deux reprises les championnats de France élite, au Centre sportif régional d'Alsace (CSRA) puis au Palais des Sports Gilbert Buttazzoni, avec une organisation confiée à un comité local composé de l'ensemble des clubs de l'agglomération.

Des échanges entamés en septembre 2021 avec la FF Gym, est née la volonté d'établir une convention-cadre tripartite pour la période 2022-2025.

#### **Ce partenariat comprend :**

- **des engagements d'appuis administratifs et logistiques de la part de m2A et de la Ville de Mulhouse,**
- **l'organisation par la FF Gym sur le territoire de m2A d'évènements sportifs permettant un rayonnement hexagonal important.**

#### **Cette convention cible d'ores-et-déjà 4 grandes actions en termes d'accueil :**

1. le colloque annuel du management associatif (CAMA) les 26 et 27 août 2022 au conservatoire Huguette Dreyfus de Mulhouse,
2. les championnats des ensembles nationaux de gymnastique rythmique fin mai 2023 au Palais des Sports Gilbert BUTTAZZONI de Mulhouse,
3. les championnats de France jeunes (catégories nationales) en mai-juin 2024 au CSRA et au Palais des Sports,
4. le championnat national des disciplines acrobatiques au CSRA en 2025.

#### **La Fédération Française de Gym, en quelques chiffres :**

- ✓ **1 fédération délégataire**, c'est-à-dire en charge de l'organisation, du développement et de la promotion de la pratique de la gymnastique sur l'ensemble du territoire national
- ✓ **4 disciplines olympiques** (Gymnastique Artistique Masculine, Gymnastique Artistique Féminine, Gymnastique Rythmique et Trampoline), **2 disciplines reconnues de haut niveau** (Gymnastique Aérobic et Tumbling) et **2 autres disciplines** (Gymnastique Acrobatique et Teamgym)
  
- ✓ **1 482 clubs, plus de 325 800 licenciés**
- ✓ **23 pôles France & pôles Espoir**
- ✓ **18 Comités Régionaux et 98 Comités Départementaux**
- ✓ **68 gymnastes en équipe de France et 75 cadres d'Etat**
- ✓ **des milliers d'entraîneurs, d'éducateurs, de juges et bénévoles.**



#### **A J-760, plus de la moitié des communes de m2A bientôt labellisées « Terre de Jeux » !**

Labellisée "Terre de Jeux 2024" et « Centre de Préparation aux Jeux » Paris 2024 par le Comité International Olympique (CIO) et le Comité International Paralympique (IPC), m2A a pris part dès 2020 à l'aventure olympique et paralympique au nom du territoire.

m2A, par la qualité de ses équipements d'excellence dans 46 disciplines sportives, est en effet habilitée à accueillir les délégations olympiques et paralympiques du monde entier, afin qu'elles puissent disposer, sur le territoire de l'agglomération, d'équipements appropriés à leurs sports et disciplines, pour que leurs athlètes s'entraînent dans les meilleures conditions jusqu'aux jeux de Paris 2024

**« Terre de Jeux 2024 » est un label destiné à tous les niveaux de collectivités territoriales et au mouvement sportif qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure des Jeux. Ce label est destiné à mettre en valeur leurs bonnes pratiques et à inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien, partout en France.**

Au-delà d'un engagement sur les valeurs et l'ambition de Paris 2024, les collectivités labellisées s'engagent à mettre en place ou déployer des programmes liés au sport. Les actions auxquelles s'engagent les labellisés sont adaptées à leur taille et à leurs moyens.

Ces actions s'articulent autour de 3 objectifs :

- Faire vivre les émotions du sport et des Jeux à leur population (exemple : organiser une zone de retransmission des compétitions pendant les Jeux accessible aux personnes à mobilité réduite)
- Mettre plus de sport dans le quotidien : à l'école, dans la rue, etc. (exemple : organiser des séances de sport à destination des élus et agents de la collectivité)
- Animer et faire grandir la communauté Paris 2024 sur le territoire (exemple : diffuser les informations sur Paris 2024 dans les supports de communication de la collectivité).

**La candidature se fait en ligne sur le site [terredejeux.paris2024.org](https://terredejeux.paris2024.org) (procédure simple et rapide). Le label est gratuit et n'implique pas d'investissement.**

**Ainsi, sur le territoire de m2A, 20 communes sur 39 sont labellisées ou en cours de labellisation :**

- 16 communes ont déjà été labellisées :
  1. BATTENHEIM
  2. BERRWILLER
  3. HABSHEIM
  4. HEIMSBRUNN
  5. ILLZACH
  6. KINGERSHEIM
  7. LUTTERBACH
  8. MULHOUSE
  9. PETIT-LANDAU
  10. PFASTATT
  11. PULVERSHEIM
  12. RIXHEIM
  13. STAFFELFELDEN
  14. STEINBRUNN-LE-BAS
  15. UNGERSHEIM
  16. WITTENHEIM
- 4 sont en cours de labellisation
  1. BANTZENHEIM
  2. ESCHENTZWILLER
  3. RIEDISHEIM
  4. ZILLISHEIM



**m2A, Terre de tous les Sports !**

# #URBANISME ET AMENAGEMENT

## Une charte engageante pour les partenaires en matière de logement aidé public



**Déléataire pour le compte de l'Etat, m2A accorde les agréments de droit commun aux opérations de création de nouveaux logements sociaux. Elle met en place une charte pour en faciliter la coordination avec l'ensemble des acteurs du développement des logements aidés.**

### **Une charte de bonnes pratiques permettant d'intégrer au plus tôt les communes dans les projets de création de logements aidés sur leur territoire**

m2A est déléataire pour le compte de l'Etat des aides à la pierre et c'est à ce titre qu'elle accorde les agréments de droit commun aux opérations de création de nouveaux logements sociaux, dans le cadre d'une politique de l'habitat définie dans le programme local d'habitat (PLH).

Lors de l'élaboration d'un projet de logement social, différents acteurs interviennent dans le processus, mais parmi ceux-ci, la commune dans laquelle se réalise le projet est souvent informée, particulièrement dans le cas des ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA), au moment de la demande d'agréments qui est faite par le bailleur social, soit à un moment où le projet est finalisé entre promoteur et bailleur social.

**Or, pour réaliser un projet, il est important que tous les acteurs qui interviennent aient la connaissance des besoins, les communes ayant leur avis sur :**

- la question de la dimension du projet,
- la typologie des logements,
- la forme architecturale,

- le nombre de logements sociaux qui s'intègrent souvent dans des opérations mixtes d'aménagement, composées de logements autres que sociaux.

**La charte, élaborée avec l'association représentant les bailleurs sociaux alsaciens (AREAL), a pour objectif d'améliorer les relations entre acteurs afin de travailler dans une bonne harmonie et dans l'intérêt de tous, en vue de produire des logements sociaux conformes aux aspirations des publics et surtout bien intégrés dans le tissu urbain de chaque commune.**



La charte contient des engagements réciproques des bailleurs sociaux et de la collectivité.

### Les engagements des bailleurs sociaux

Outre l'AREAL, les bailleurs sociaux signataires de la charte sont : m2A Habitat, Batigère, CDC Habitat, Habitat de Haute Alsace, Néolia, Somco, Vilogia et 3F Grand Est.

Par cette charte, les bailleurs sociaux s'engagent à :

- **ne plus demander de financement additionnel aux communes** pour la réalisation d'une opération, hors mise à disposition ou minoration du prix de cession du foncier qui représente déjà un effort important de la part des communes,
- **ne plus surenchérir entre eux** sur une même opération en VEFA, ces pratiques pouvant entraîner une concurrence entre organismes sociaux et défavoriser certaines communes,
- **obtenir l'accord par écrit du maire de la commune avant de demander les agréments LLS (logements locatifs sociaux) à m2A,**
- **respecter un délai de livraison de 4 ans** après délivrance des agréments, afin d'encourager les bailleurs sociaux à réaliser les opérations rapidement pour éviter aux communes d'être pénalisées par d'éventuelles sanctions liées au déficit SRU (issu de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain) dans une période triennale,
- **prendre part à la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du renouvellement urbain pour obtenir des agréments de droit commun.**

### m2A, chef de file de cette charte des bonnes pratiques

m2A accompagnera les organismes sociaux dans le cadre de sa politique de soutien au développement de l'offre de logements sociaux avec ses moyens propres (subvention et garantie d'emprunt, marges locales) et les fonds délégués par l'Etat.

La charte s'appliquera sur le territoire de m2A pour une durée d'un an avec tacite reconduction et clause de revoyure en cas de nécessité.

Elle sera mise en œuvre après signature des partenaires associés à la démarche :

- Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) en tant que pilote et délégataire des aides à la pierre,
- l'association régionale des bailleurs sociaux (AREAL),
- les organismes de logement social,
- les communes volontaires.

Cette signature marque la réussite de la mise en synergie de l'ensemble des acteurs par m2A.

**Bilan 2021 et perspectives 2022 pour m2A**  
**dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre**  
**conventionnée le 22 février 2020**  
**pour la période 2020-2026 :**

**BILAN 2021**

- ✓ **476 logements sociaux agréés en 2021**, dont 383 en droit commun et 93 en reconstitution NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain)
- ✓ **841 680 € de dotation déléguée par l'Etat** pour le financement de logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), les logements agréés PLUS (prêt locatif à usage social) et PLS (prêt locatif social) bénéficiant quant à eux de prêts bancaires spécifiques et d'avantages fiscaux
- ✓ **262 500 € de subventions sur fond propres** (2 500 € par logement PLAI), dont 170 318 € provenaient des pénalités SRU versées par les communes
- ✓ 91% des agréments sont affectés à des opérations intervenant dans des communes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain), à savoir : Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Pfastatt, Riedisheim, Rixheim et Wittenheim
- ✓ les autres agréments ont été accordés à Ottmarsheim (25) et Zillisheim (8)
- ✓ 316 500 € de financement sur fonds propres de m2A au titre de la réhabilitation thermique du parc social public (1 500 € par logement)

**PERSPECTIVES 2022**

- **395 agréments** (281 en LLS de droit commun et 114 en NPNRU)
- **Poursuite du soutien financier de m2A pour la réhabilitation thermique à hauteur de 1 500 € par logement**
- **302 logements prévus pour une opération de réhabilitation thermique lourde** dans le cadre du plan de relance.
- Des marges d'ajustement proposées pour maîtriser les loyers du parc social public.